

Compte rendu du conseil d'administration de l'Union Départementale des Sapeurs Pompiers du 22 mai 2018 à 18 h 00 au SDISS.

Présents: Alain Arlaud, Patrick Bert, Quentin Besseau, Simon Brie, Jean Noël Dairon, Mickaël Driancourt, Pierre Dupuy, Philippe Forgeot, Caroline Girème, Fabrice Hairault, Xavier Joly, Sébastien Juttand, Jean Messy, Gérard Moussac, Eric Pasquet, Sylvie Plaud, Laëtitia Poupeau, Aurélie Rouffy et Graziella Savigny.

Excusés: Sonia Chessé, David Poupaert, Pascal Quinqueneau.

Absents: Jérôme Barouillet, Romain Massonnet, Véronique Roy.

Le président Eric Pasquet ouvre la séance à 18h. Il excuse le colonel Mairesse.

Approbation du compte rendu du conseil d'administration du 15 mars 2018.

Membres associés.

Le président Eric Pasquet explique aux nouveaux membres du C.A. leur rôle au sein de l'U.D. Les membres associés sont présents aux réunions qu'à titre consultatif.

Le président propose Gilles Talbot, Joël Yaux, Gilbert Guillard et Jean Michel Jamin qui ont reçu un avis favorable des membres du C.A.

T.P.C. 2018

Il aura lieu du 21 au 24 août 2018, s'inscrire rapidement pour participer dans la caravane.

Calendriers 2019

Le prix sera de 0,73€, une communication sera faite auprès de toute les amicales car on s'aperçoit que celle-ci en ont aucune connaissance. (à ce jour 2 CIS et 9 CPI en font l'acquisition soit 1050).

Un débat s'instaure au sein du C.A. au niveau des calendriers car la démarche faite auprès des prestataires par les amicales serait illégale.

Commission Union Régionale

Commission des Anciens Sapeurs Pompiers	<i>Simon Brie</i>
des Sapeurs Pompiers volontaires	<i>Eric Pasquet, Sébastien Juttand, Stéphanie Nivau.</i>
Formateurs	<i>Jérôme Gerbeau, Pascal Nicolleau.</i>
Sport	<i>Philippe Forgeot.</i>
Jeunes Sapeurs Pompiers	<i>Mathéo Souchaud.</i>
Statuts	<i>Alain Arlaud.</i>
Volontaires non-officiers	<i>Jean Noël Dairon.</i>
Professionnel officiers	<i>Agnès Hubert.</i>
Professionnel non-officiers	<i>Mickaël Driancourt</i>
P.A.T.S.	<i>Stéphane Péraud.</i>
Infirmier	<i>Charlotte Renard.</i>
Médecin	<i>Dr Caillaud.</i>
Groupement technique	<i>Pascal Lerouge.</i>

Congrès National S.P. à Bourg en Bresse

Il aura lieu du 26 au 29 septembre, les participants au Congrès sont:

- Le Président Eric Pasquet (2)
- Le Colonel Mathieu Mairesse (1)
- Le 1er Vice Président Pascal Quinqueneau (1)
- Le 2eme Vice Président Patrick Bert (1)
- Le trésorier Sébastien Juttand (1)
- Le secrétaire Simon Brie (2)
- Patrice Joly (2) CIS Vivonne
- Bernard Courtois (2) CIS Vivonne

L'Union Départementale prend en charge l'hébergement du Président, du Vice Présent du trésorier et du secrétaire, ce qui est conforme au règlement.L' U.D. Prend également en charge la chambre du Directeur du SdiSS.. Les congressistes paieront leur repas durant le séjour.

Site internet

Le contrat a été renouvelé avec Mr Charpentier de Loudun. Stéphanie est chargée de faire vivre le site internet notamment la boutique. N'hésitez a envoyer des articles de vos sections.

Pompy

Une commande de 80 pompy sera faite plus 30 au 3SM a savoir 1 pompy acheté 1 pompy gratuit.

Des pompy seront en vente lors du congrès départemental à Poitiers au prix de 17 €.

Questions diverses.

- Assemblée générale de la MNSP le 14,15 et 16 juin à Toulouse.
- Rendez -vous avec le le Président du Conseil Départemental.
- SDAC le 25 mai (Laëtitia Poupeau)
- Bal des Pompiers à Chatellerault le 14 juillet
- Subvention du Conseil Départemental 3000 €
- Tournoi Franck Boêm
- Demande de médaille à Jean Louis Rabier (CIS Mirebeau)
- Francis Mérigoult Président National de la section de rugby n'est pas adhérent à l'U.D.

La société LUBICOM offre une toile publicitaire pour une payante.

L'union Départementale des S.P. ayant mis en vente un mobil home et puis contraint à un règlement beaucoup stricte et surtout plus coûteux de la part du propriétaire du camping, Patrick Bert propose de louer où d'acheter un étang (60 000 €) près de Loudun. Un large débat s'instaure entre les membres présents. Des renseignements complémentaires sont demandés auprès du vice président en charge du projet.

La séance est levée à 20 h 00